

ENQUÊTE «SORTANTS DE FORMATION 2014» UN DEMANDEUR D'EMPLOI SUR DEUX EST EN EMPLOI SIX MOIS APRÈS AVOIR BÉNÉFICIÉ D'UNE FORMATION

EDITA JASAROSKI, CHRISTEL POUJOULY – DIRECTION DES STATISTIQUES, DES ÉTUDES ET DE L'ÉVALUATION

En 2014, un demandeur d'emploi sur deux (49,5%) était en emploi six mois après la fin de la formation, soit un léger recul sur un an de -1,3 point. Les taux de retour à l'emploi restent plus élevés suite à une formation financée par Pôle emploi (51,4% contre 48,4% pour les autres). Pour près d'un demandeur d'emploi sur dix, la formation achevée en 2014 était une formation prioritaire (débutée dans le cadre du « Plan 30 000 »).

UN RECLASSEMENT SUR DEUX À L'ISSUE D'UNE FORMATION FINANCÉE PAR PÔLE EMPLOI

Chaque année, Pôle emploi réalise une enquête auprès d'un échantillon de demandeurs d'emploi sortis de formation six mois plus tôt. En 2014, six mois après la fin d'une formation prescrite par Pôle emploi (cf. encadré), un bénéficiaire sur deux est en emploi (49,5% cf. graphique 1), 42,8% sont toujours à la recherche d'un emploi et environ 8% déclarent être toujours en formation, en congés ou bien avoir abandonné leurs recherches. Le taux de reclassement enregistre un léger recul (-1,3 point) sur un an. Si, comme en 2012 et 2013, le taux de retour à l'emploi reste plus élevé suite à une formation financée par Pôle emploi (51,4% contre 48,4%), l'écart avec celles non financées par Pôle emploi tend à se réduire, passant de

10 points en 2012, à 5,1 points en 2013 et à 3 points en 2014.

Près des trois quarts des bénéficiaires de formations de type « préalable à l'embauche » (Action de formation préalable au recrutement - AFPR et Préparation opérationnelle à l'embauche - POE individuelle) sont en emploi six mois après la fin de leur formation (cf. tableau 1). Ces formations, dont l'objectif est de former le stagiaire à un emploi précis, avec à la clef une embauche à l'issue de la formation, voient leur taux de reclassement reculer sensiblement sur un an (-5,9 points). Elles restent tout de même celles dont le taux de reclassement est le plus élevé, de 26,3 points supérieur au taux des autres types de formation (46,9%). Le taux de reclassement le plus faible est observé suite à une Action de Formation Conventionnée - AFC (35,2%), soit 13 points de moins que pour les autres types de formation (hors AFPR et POE individuelle).

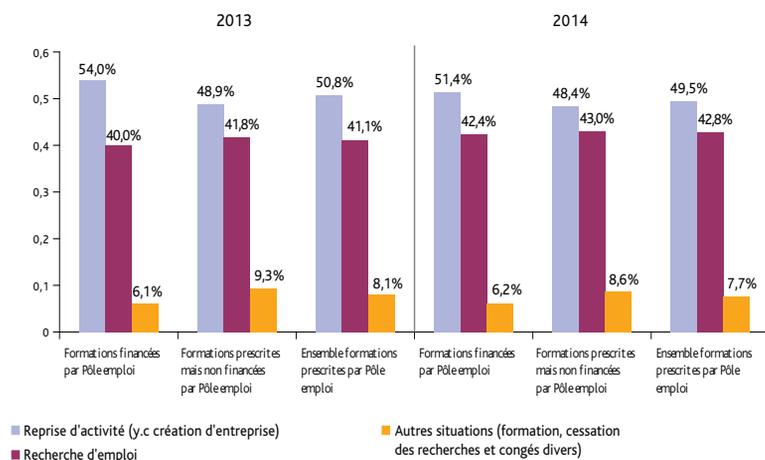
En 2014, un demandeur d'emploi sur deux (49,5%) était en emploi six mois après la fin d'une formation. Le taux de retour à l'emploi est en léger recul par rapport à 2013 (-1,3 point) et demeure plus élevé pour les bénéficiaires d'une formation financée par Pôle emploi (51,4% contre 48,4% pour les autres). Les taux de retour à l'emploi 6 mois après la formation se différencient selon le dispositif de formation. Ils restent les plus élevés pour les formations de type préalable à l'embauche (73,2%), bien qu'ils affichent une baisse sensible sur un an (79,1% en 2013). Le taux de retour à un emploi durable¹ est stable sur un an et s'établit à 37,2%. En 2014, trois emplois retrouvés sur quatre sont des emplois durables.

Neuf personnes sur dix se disent satisfaites de l'emploi retrouvé et deux personnes sur trois (66,1%) déclarent avoir trouvé l'emploi qu'elles cherchaient. Globalement, les formations suivies correspondent aux attentes des personnes interrogées : 70,6% estiment qu'elles les ont aidées ou les aideront à retrouver un emploi.

Pour près d'une personne sur dix ayant achevé une formation en mars 2014, celle-ci était une formation prioritaire (débutée en 2013 dans le cadre du « Plan 30 000 »). Le taux de retour à l'emploi suite à ces formations (49,1%) est comparable à celui observé pour les autres, mais il s'agit moins souvent d'un emploi durable (35,1%). En revanche, au cours des 6 mois qui ont suivi la formation, les bénéficiaires de formations prioritaires ont plus fréquemment que les autres eu accès à un emploi (72,6% contre 69,3%).

GRAPHIQUE 1

SITUATION EN OCTOBRE DES SORTANTS DE FORMATION DU MOIS DE MARS (COMPARAISON 2014/2013)



Source : Pôle emploi, enquête Sortants de formation.

1 CDI, contrats d'une durée au moins égale à 6 mois ou création d'entreprise.



TABLEAU 1

TAUX DE RECLASSEMENT À SIX MOIS SELON LA NATURE DE LA FORMATION SUIVIE

Type de formation suivie			Taux de reclassement (y compris création d'entreprise)			
Formations prescrites par Pôle emploi	Formations financées par Pôle emploi	AFPR	73,3 %	73,2 %	51,4 %	49,5 %
		POE individuelle	73,0 %			
		AIF	48,0 %	43,3 %		
		AFC	35,2 %			
	Formations prescrites mais non financées par Pôle emploi	Formations non financées par Pôle emploi (hors POE collective)	48,9 %	48,4 %		
		POE collective	45,1 %			

Source : Pôle emploi, enquête Sortants de formation

Lecture : Six mois après la sortie d'une AFPR, 73,3% des sortants étaient en emploi.

AFPR : Action de formation préalable au recrutement ; POE : Préparation opérationnelle à l'embauche ;

AIF : Aide individuelle à la formation ;

AFC : Action de formation conventionnée.

Dans l'ensemble, les hommes se reclassent mieux que les femmes (51,0% contre 47,6%, cf. tableau 2). L'écart tend globalement à se réduire sur un an (3,9 points contre 11,9 points en 2013) ; il reste plus marqué pour les formations financées par Pôle emploi.

Le taux de reclassement baisse fortement à partir de 40 ans, et seulement un peu plus d'un tiers (35,6%) des seniors sont en emploi six mois après la fin de leur formation.

TABLEAU 2

TAUX DE RECLASSEMENT À SIX MOIS SELON LA NATURE DU FINANCEMENT DE LA FORMATION SUIVIE EN FONCTION DE L'ÂGE ET DU SEXE

	Formations financées par Pôle emploi			Formations prescrites mais non financées par Pôle emploi			Ensemble des formations prescrites par Pôle emploi		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
<25 ans	63,5%	55,5%	60,5%	44,2%	48,2%	45,9%	51,8%	50,7%	51,4%
25-29 ans	60,2%	51,6%	57,4%	58,3%	46,0%	52,4%	59,1%	47,7%	54,3%
30-39 ans	53,7%	49,4%	52,1%	63,7%	52,1%	58,5%	59,3%	51,1%	55,9%
40-49 ans	46,3%	46,4%	46,3%	42,1%	50,7%	46,5%	43,8%	49,6%	46,5%
>= 50 ans	39,1%	36,2%	37,9%	35,1%	33,9%	34,6%	36,3%	34,6%	35,6%
Ensemble	53,2%	48,4%	51,4%	49,4%	47,3%	48,4%	51,0%	47,6%	49,5%

Source : Pôle emploi, enquête Sortants de formation

Lecture : Six mois après la sortie d'une formation prescrite par Pôle emploi, 51,0% des hommes étaient en emploi.

L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE EST DÉTERMINANTE POUR LE RECLASSEMENT

L'expérience professionnelle joue favorablement dans la reprise d'emploi. Ainsi 51,0% des demandeurs d'emploi ayant une expérience professionnelle sont en emploi six mois après la fin de leur formation, contre 39,1% de ceux n'ayant jamais ou qu'occasionnellement travaillé. En particulier, la multiplication des expériences professionnelles semble être un atout pour le reclassement (cf. tableau 3).

Les disparités des taux de reclassement des demandeurs d'emploi en fonction de leur expérience professionnelle s'observent également selon le type de formation. L'écart est resserré (6,2 points) dans le cas des dispositifs de formation de type préalable à l'embauche (AFPR, POE), alors qu'il est particulièrement important (près de 18 points) dans le cas des autres formations prescrites et financées par Pôle emploi : 28,3% des moins expérimentés sont reclassés contre 45,9% pour ceux ayant une expérience professionnelle.

TABLEAU 3

TAUX DE RECLASSEMENT À SIX MOIS SELON LA NATURE DU FINANCEMENT DE LA FORMATION SUIVIE EN FONCTION DU PASSÉ PROFESSIONNEL

	Plusieurs emplois	Enchaînement périodes activité/chômage	Emploi régulier	Ensemble avec expérience professionnelle	Travail occasionnel	Jamais travaillé	Ensemble avec peu d'expérience professionnelle	Ensemble
Formations préalables à l'embauche (AFPR, POE individuelle)	72,5%	69,5%	78,8%	74,5%	66,6%	69,8%	68,3%	73,2%
Autres formations financées par Pôle emploi	48,3%	44,9%	45,7%	45,9%	28,6%	27,8%	28,3%	43,3%
Formations prescrites mais non financées par Pôle emploi	54,5%	46,5%	49,6%	49,8%	32,7%	41,4%	36,3%	48,4%
Ensemble des formations prescrites par Pôle emploi	55,1%	48,6%	50,7%	51,0%	36,1%	43,1%	39,1%	49,5%

Source : Pôle emploi, enquête Sortants de formation

LA PART DES RECLASSEMENTS DURABLES EST EN HAUSSE EN 2014 ET ATTEINT 75,2 %

Parmi les demandeurs d'emploi ayant retrouvé un emploi six mois après la fin de leur formation, la part de ceux en emploi durable (cf. définitions) progresse légèrement et s'établit à 75,2%, contre 73,5% en 2013 (cf. graphique 2). Les CDI sont cependant en recul, et concernent quatre contrats sur dix (40,7%) quand ils en représentaient près de la moitié (46,1%) en 2013. Il est à noter que près des deux tiers (64,2%) des personnes occupant un CDI et près

des trois quarts des créateurs d'entreprise ou travailleurs indépendants (71,4%) étaient en CDI avant l'entrée au chômage.

La durée moyenne des formations est quasiment la même, que les personnes soient ou non en emploi 6 mois après la formation (475 h pour celles en emploi contre 471 h sinon). Les personnes en emploi durable à 6 mois auront eu une durée de formation moins importante que les autres (460 h contre 510 h). Ce constat ne s'applique pas aux formations non financées par Pôle emploi, pour lesquelles la durée de formation est plus importante lorsque le bénéficiaire a retrouvé un emploi durable (694 h contre 677 h).

TABLEAU 4

TAUX DE RECLASSEMENT GLOBAL ET DURABLE SELON LE TYPE DE FORMATION SUIVIE

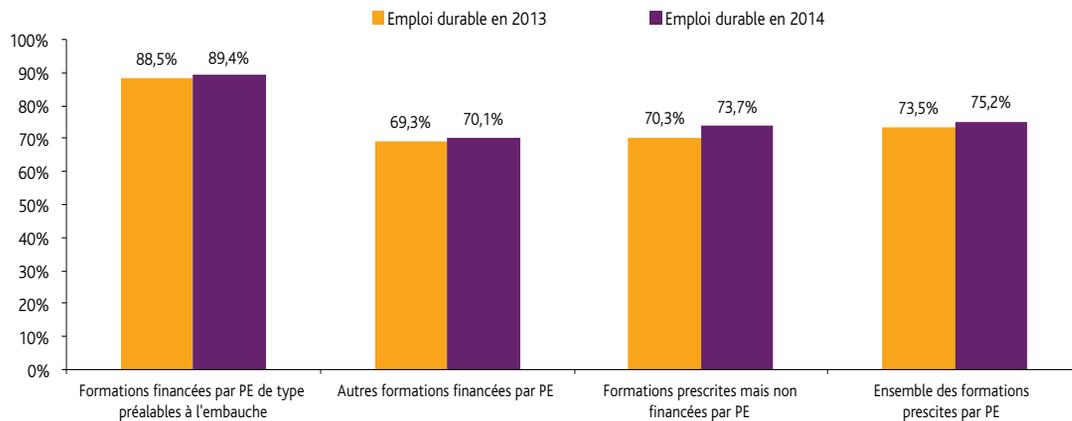
	Taux de reclassement global		Taux de reclassement durable	
	2013	2014	2013	2014
Formations préalables à l'embauche (a)	79,1 %	73,2 %	70,1 %	65,4 %
Autres formations financées par PE (b)	42,1 %	43,3 %	29,2 %	30,4 %
Ensemble des formations financées par PE (a+b)	54,0 %	51,4 %	42,3 %	39,9 %
Formations non financées par PE	48,9 %	48,4 %	34,4 %	35,7 %
Ensemble des formations prescrite par PE	50,8 %	49,5 %	37,3 %	37,2 %

Même si pour près de trois demandeurs d'emploi sur dix (29,1% en 2014, 27,8% en 2013), le reclassement s'accompagne de concessions, du type baisse de rémunération, durée de transport plus longue ou encore horaires de travail plus contraignants, la majorité des personnes interrogées (66,1% en 2014 contre 68,3% en

2013) affirment avoir trouvé l'emploi qu'elles cherchaient. La part est d'autant plus élevée qu'il s'agit d'un emploi durable (69,4% en 2014). In fine, neuf personnes sur dix (91,4%) se disent globalement satisfaites de l'emploi qu'elles occupent.

GRAPHIQUE 2

NATURE DE L'EMPLOI RETROUVÉ SIX MOIS APRÈS LA FIN DE LA FORMATION, SELON LE TYPE DE FORMATION SUIVIE



Lecture : Parmi les personnes en emploi six mois après la fin d'une formation prescrite par Pôle emploi, 75,2% sont en emploi durable.

TROIS QUARTS DES BÉNÉFICIAIRES ONT EU UN ACCÈS À L'EMPLOI AU COURS DES 6 MOIS QUI ONT SUIVI LA FIN DE LA FORMATION

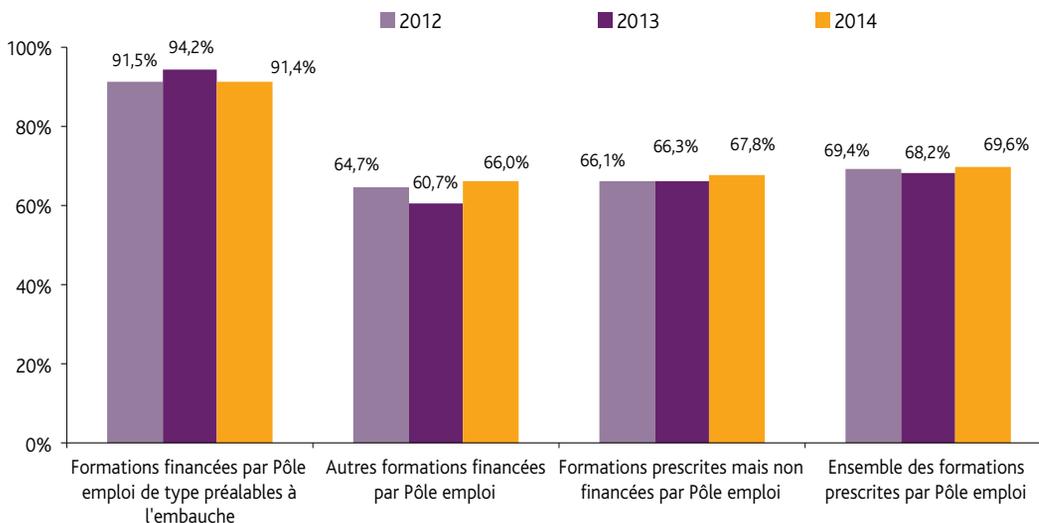
Si sur un an le taux de retour à l'emploi six mois après la sortie de formation a légèrement diminué (-1,3 point), l'accès à l'emploi au cours des six mois qui suivent la sortie de formation connaît en revanche une légère hausse (+1,4 point par rapport à 2013). Sans être forcément en emploi six mois plus tard, plus de deux demandeurs d'emploi sur trois ont exercé au moins une activité au cours des six mois qui ont suivi la fin de la formation (69,6% contre 68,2% en 2013).

La progression du taux d'accès à l'emploi s'observe quel que soit le type de formation, à l'exception des formations préalables à l'embauche pour lesquelles on observe un recul de 2,8 points sur un an. Ces formations affichent cependant toujours le taux d'accès à l'emploi le plus élevé (91,4%). En revanche, pour les autres formations financées par Pôle emploi (type AFC et AIF) le taux d'accès progresse de 5,3 points (cf. graphique 3).

L'exercice d'activités permet ainsi à plus de deux personnes sur trois en moyenne de renouer avec le monde du travail, et l'enquête montre que la diversité des expériences acquises dans le passé professionnel joue favorablement sur le reclassement.

GRAPHIQUE 3

ÉVOLUTION DES TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI DEPUIS 2011 SELON LE TYPE DE FORMATION SUIVIE



Source : Pôle emploi, enquête Sortants de formation.

Lecture : 69,6% des sortants d'une formation prescrite par Pôle emploi accèdent à l'emploi dans les six mois qui suivent (qu'elles soient ou non encore en emploi six mois après la sortie de formation).

LA GRANDE MAJORITÉ DES BÉNÉFICIAIRES JUGENT LEUR FORMATION UTILE ET EN ADEQUATION AVEC LEURS BESOINS

La très grande majorité des demandeurs d'emploi (93,8%, soit 6 points de plus en un an) déclarent qu'ils avaient un projet bien déterminé au moment de l'entrée en formation : en premier lieu celui de pouvoir évoluer professionnellement ou alors de trouver un emploi dans un domaine précis (incluant la création d'entreprise). La formation suivie s'inscrit dans un projet d'évolution professionnelle pour la très grande majorité des bénéficiaires. Ainsi, pour près de quatre bénéficiaires sur dix (37,8%), l'objectif principal était de compléter sa formation de base pour progresser dans son métier, et pour plus d'un tiers (35,8%) d'acquérir des compétences pour changer de métier.

Neuf personnes sur dix (87,6%) affirment que leur formation a répondu à leurs attentes, soit un léger recul de 1,8 point par rapport à 2013 (89,4%). La formation s'est accompagnée néanmoins de difficultés pour un cinquième des personnes enquêtées, difficultés essentiellement financières (68,7% des personnes déclarant des difficultés, soit 14,2% de l'ensemble des sortants de formation). Au final, comme en 2013, sept demandeurs d'emploi sur dix (70,6%) estiment que cette formation les a aidés ou pourra les aider à retrouver un emploi. Même si cet avis est naturellement plus marqué pour les personnes ayant retrouvé un emploi (75,4%), il est aussi partagé par celles qui sont encore à la recherche d'un emploi (66,0%). Enfin, un peu plus d'un tiers (35,3%) des personnes en emploi jugent que cette formation leur a été indispensable. Ce sentiment est partagé par plus d'une personne sur quatre (27,1%) parmi les non reclassés.

LES BÉNÉFICIAIRES DES FORMATIONS PRIORITAIRES

Près d'un allocataire sur dix est sorti en mars 2014 d'une formation prioritaire (« Plan 30 000 »). Il s'agit d'une population jeune : plus d'un demandeur d'emploi sur quatre (26,8%) a moins de 25 ans, alors qu'ils ne sont que 15,8% pour les autres formations.

Les types de formations suivies sont fortement différenciés. En effet, plus de la moitié des formations prioritaires

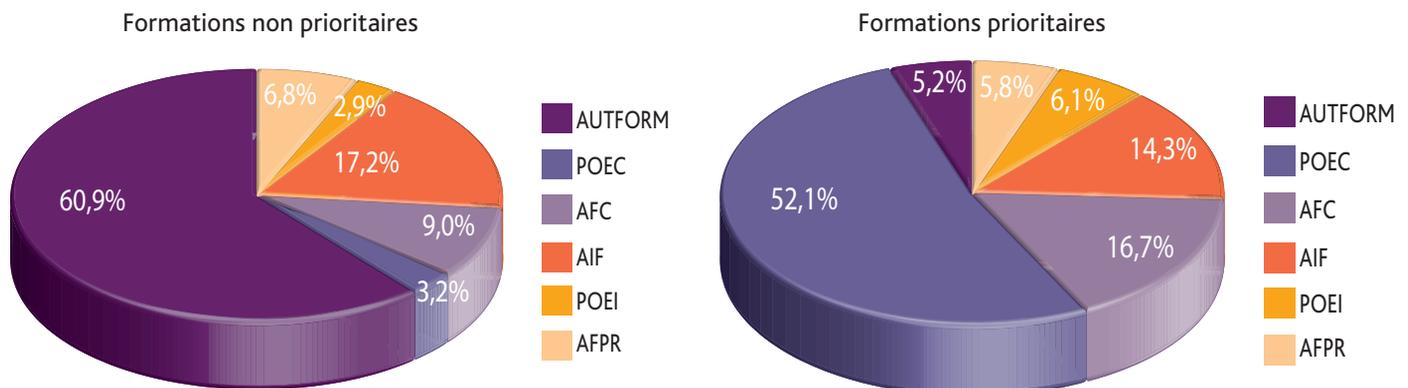
(52,1%) sont des POE collectives, contre une proportion de seulement 3,2% pour les formations non prioritaires; la part des AFC est presque deux fois plus importante pour les formations prioritaires (16,7 contre 9% pour les autres). Un peu plus d'une formation prioritaire sur dix (11,9%) est une formation préalable à l'embauche (contre 9,7% pour les autres formations). En particulier la part des POE individuelle est deux fois plus importante que pour les autres formations (6,1% contre 3,0%).

Si le taux de retour à l'emploi suite à une formation prioritaire (49,1%) est au global comparable à celui des autres bénéficiaires d'une formation (49,6%), il est un peu moins élevé lorsqu'il s'agit d'un emploi durable (35,1% contre 37,5%). Les écarts sont clairement plus marqués selon le type de formation. Ainsi, dans le cadre d'une POE collective, le taux de retour à l'emploi est nettement plus élevé pour les formations prioritaires : il s'établit à 47,9%, contre 40,2% pour les autres formations. Ce résultat s'amplifie lorsqu'il s'agit du taux de retour à un emploi durable : 36,2% pour les formations prioritaires, contre 27,7% pour les autres. Concernant les formations en AFC, les résultats du taux de retour à l'emploi sont également en faveur des formations prioritaires (44,6%, contre 33,4%). En revanche, les taux de retour à l'emploi durable sont quasiment les mêmes (24,2% pour les formations prioritaires contre 24,3% pour les autres). Enfin, pour les formations de type préalable à l'embauche, seuls deux bénéficiaires sur trois (67,4%) sont reclassés parmi ceux ayant suivi une formation prioritaire contre trois reclassés sur quatre (74,0%) pour les autres.

Enfin, les bénéficiaires des formations prioritaires sont plus nombreux à avoir eu accès à un emploi au cours des 6 mois qui ont suivi la fin de la formation : 72,6%, quand cela concerne 69,3% des bénéficiaires d'une autre formation. Plus encore pour les formations prioritaires, l'exercice d'un nouveau métier est l'objectif le plus fortement cité (44,1% contre 37,1% pour les autres formations). Les bénéficiaires de ces formations sont moins nombreux à répondre que la formation était en parfaite adéquation avec leurs attentes : 52,4%, contre 62,0% chez les bénéficiaires des autres formations. Cependant, 42% de ceux en emploi et ayant bénéficié d'une formation prioritaire estiment que celle-ci a été indispensable à leur reclassement (contre 33% pour ceux reclassés suite aux autres formations), mais un sur cinq déclare « n'avoir pas trouvé vraiment ce qu'il cherchait mais préfère être occupé » (contre 12,8% pour les non prioritaires).

GRAPHIQUE 4

FORMATIONS NON PRIORITAIRES ET PRIORITAIRES SELON LE TYPE DE FORMATION



ENCADRÉ

LES SORTANTS DE FORMATION DE MARS 2014 : QUI SONT-ILS ET QUEL TYPE DE FORMATION ONT-ILS SUIVI ?

Pour près de 37% des demandeurs d'emploi ayant achevé une formation prescrite par Pôle emploi en mars 2014, celle-ci était financée par Pôle emploi, soit un résultat quasiment identique à celui de 2013 (37%). Ces formations se répartissent en deux catégories :

- les formations de type préalables à l'embauche (aide attribuée à un employeur qui s'engage à recruter un demandeur d'emploi après une période de formation) : l'AFPR (Action de Formation Préalable au Recrutement) et la POE individuelle (Préparation Opérationnelle à l'Emploi individuelle) créée en 2010 ;
- les autres formations financées par Pôle emploi : l'AFC (Action de Formation Conventionnée) et l'AIF (Aide Individuelle à la Formation)

La part des AFC continue de baisser en 2014 (-4 points par rapport à 2013) ; elle concerne une formation sur dix (9,7%, contre 13,7% en 2013 et 28,6% en 2012).

La part des autres formations prescrites mais non financées par Pôle emploi est quasiment stable (+0,9 point par rapport à 2013) .

Parmi les sortants de formation de mars 2014, les hommes sont fortement majoritaires (57,2%, soit +3,8 points sur un an). La part des personnes les plus jeunes (moins de 25 ans) est égale à 17% (+ 1,2 point sur un an). Les personnes avec un niveau d'études technique/professionnel (+ 1,7 point sur un an) représentent un peu plus d'un tiers des effectifs en 2014. Enfin, les personnes ayant très peu travaillé ou occasionnellement seulement avant l'inscription à Pôle emploi qui a précédé leur entrée en formation représentent plus d'un sortant de formation sur dix, en légère hausse sur un an (+0,8 point).

Type de formation suivie		Structure 2013	Structure 2014	Evolution 2014/2013
Formations financées par Pôle emploi	AFPR	8,9 %	6,7 %	-2,2 points
	POE_ind	3,1 %	3,3 %	+0,2 point
	AIF	11,7 %	17,0 %	+5,3 points
	AFC	13,7 %	9,7 %	-4,0 points
Formations prescrites par Pôle emploi	Formations non financées par Pôle emploi (hors POE collective)	55,7 %	55,5 %	- 0,2 point
	POE Collective	7,0 %	7,9 %	+0,9 points
Ensemble des formations prescrites par Pôle emploi		100,0 %	100,0 %	-

	Structure 2013	Structure 2014	Evolution 2014/2013
< 25 ans	15,5%	16,8%	+ 1,2 point
25-29 ans	16,7%	16,5%	-0,2 point
30-39 ans	27,7%	27,7%	0,0 point
40-49 ans	23,8%	23,5%	-0,3 point
>= 50 ans	16,2%	15,5%	-0,7 point
% femmes	46,6%	42,8%	-3,8 points
% hommes	53,4%	57,2%	+ 3,8 points
Niveau d'études : primaire	2,9 %	2,7 %	-0,2 point
collège	7,5 %	7,1 %	-0,4 point
lycée	24,8 %	26,7 %	+2 points
technique/professionnel	34,1%	35,7 %	+1,7 point
BAC+2+3	21,0%	20,2 %	-0,8 point
BAC+4 et plus	8,8%	7,5 %	-1,3 point
% avec peu d'expérience professionnelle	11,7%	12,5 %	+0,8 point

ENCADRÉ

QUELQUES REPÈRES MÉTHODOLOGIQUES

Base de sondage : un fichier spécifique regroupant l'ensemble des sorties d'une allocation de formation (ARE-Formation, R2F ou RFPE) au cours du mois de mars 2014 a été constitué à partir du FNA (Fichier National des Allocataires).

Echantillonnage : l'objectif retenu pour obtenir une précision jugée satisfaisante est d'exploiter in fine un échantillon d'environ 4 500 répondants. L'exhaustivité des sorties de formation au cours du mois de mars 2014 pour les formations financées par Pôle emploi a été retenue. S'est ajouté à cette sélection un échantillon de sortants de formation (en mars 2014) indemnisés au titre de l'ARE-Formation dans le cadre de formations non financées par Pôle emploi. Un extrait de 13 000 individus a été adressé à l'institut BVA pour procéder à l'enquête.

Redressement : BVA a fourni à Pôle emploi un échantillon de réponses exploitables de 4 550 individus. Pôle emploi a ensuite procédé à un redressement en utilisant comme variables de calage les variables sexe, âge, type de formation suivie et situation au regard de l'inscription au moment de l'interrogation.

Définitions :

Emploi durable : ensemble des contrats d'une durée de 6 mois ou plus incluant : CDI, CDD et missions d'intérim de 6 mois ou plus ainsi que les créateurs d'entreprise et travailleurs indépendants.

Taux de reclassement/retour à l'emploi : proportion de personnes en emploi à la fin d'une période.

Taux de reclassement durable/retour à l'emploi durable : proportion de personnes en emploi durable à la fin d'une période.

Taux d'accès à l'emploi : proportion de personnes en emploi au cours d'une période, c'est-à-dire ayant eu un emploi durant cette période mais pas nécessairement en emploi à la fin de cette période.

Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) et Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI)

D'une durée maximale de 400h, ces formations préalables à l'embauche permettent au demandeur d'emploi d'acquérir des compétences nécessaires pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à Pôle emploi.

Le projet d'embauche de l'employeur détermine l'aide mobilisable : CDI ou contrat d'au moins 12 mois pour la POEI, contrat de 6 à 12 mois pour l'AFPR.

La formation est réalisée soit par un organisme de formation interne ou externe à l'entreprise soit par l'entreprise elle-même sous forme de tutorat.

Action de Formation Conventionnée (AFC)

L'action de formation conventionnée par Pôle emploi vise à développer les compétences des demandeurs d'emploi inscrits, en particulier ceux de faible niveau de qualification et/ou en reconversion, pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises.

Aide Individuelles à la Formation (AIF)

Elle est attribuée par Pôle emploi pour financer une formation professionnelle nécessaire au retour à l'emploi ou à la création d'entreprise lorsque les autres dispositifs ne peuvent être mobilisés.

Autre formation prescrite mais non financée par Pôle emploi

Il s'agit des formations financées par les conseils régionaux et de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, financée par les OPCA.

La POE collective concerne les programmes conduisant à la découverte des métiers d'un secteur, ou d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche. La POE collective n'est pas soumise à l'obligation d'un dépôt d'offre d'emploi préalable à la mise en œuvre de la formation. Elle est financée par l'OPCA et ne peut excéder 400 heures.

Les formations prioritaires

Les formations prioritaires ont été mises en œuvre suite à la conférence sociale nationale des 20 et 21 juin 2013.

L'objectif est de faciliter l'accès des demandeurs d'emploi à un métier en tension. Le plan de formation prioritaire a permis de former pour des postes non pourvus près de 40 000 demandeurs d'emploi, contre 30 000 initialement prévus. Chaque région a procédé à l'identification des besoins de recrutements non satisfaits et à l'organisation des formations.

Les demandeurs d'emploi sont entrés dans ce dispositif entre août et décembre 2013.



EN SAVOIR PLUS

JASAROSKI (Edita) - Poujouly (Christel), « Enquête sortants de formation 2013 : un demandeur d'emploi sur deux est en emploi six mois après avoir bénéficié d'une formation », Eclairages et Synthèses N°5, juin 2014

GAUMONT (Sandra), « Enquête Sortants de formation 2012 : Un accès à l'emploi renforcé, mais des reclassements moins durables », Repères & Analyses - Statistiques n°57, juin 2013.

- Directeur de la publication :
Jean BASSÈRES
- Directeur de la rédaction :
Stéphane DUCATEZ
- Réalisation :
Service communication siège